

Date de dépôt : 5 septembre 2017

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition demandant le soutien de l'Etat de la campagne de prévention contre la manipulation mentale et la radicalisation lancée depuis avril 2016 par le GPM

Rapport de majorité de M. Guy Mettan (page 1)

Rapport de minorité de M. Pascal Spuhler (page 12)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Guy Mettan

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions s'est réunie le 12 juin 2017 sous la présidence de M. Stéphane Florey. M^{me} Tina Rodriguez, secrétaire scientifique du SGGC, a assisté à la séance. Le procès-verbal a été assuré par M. Christophe Vuilleumier.

La commission est dans une situation particulière avec cette pétition car le pétitionnaire est décédé. Le secrétariat a contacté ladite association à plusieurs reprises, sans succès. Personne ne souhaite être auditionné et personne n'est en mesure de la retirer, raison pour laquelle la commission doit tout de même procéder à un vote. Il s'agira de rédiger un simple rapport de quelques lignes.

Un commissaire PS rappelle que le pétitionnaire voulait que sa brochure soit diffusée de manière très large aux frais de l'Etat. Il pense qu'il faut classer cette pétition.

Un commissaire MCG rappelle que l'auteur s'est battu toute sa vie contre les sectes. Il ajoute être choqué par la proposition socialiste. Il observe que cette pétition évoque une question similaire au problème des sectes et il pense que, par respect, il convient de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat. Il rappelle par ailleurs que la radicalisation est l'un des fléaux de la société. Il mentionne que la proposition de l'auteur n'est sans doute pas une solution idéale mais c'est un premier pas.

Une commissaire Ve remarque qu'elle voulait proposer le dépôt sur le bureau de cette pétition. Elle pense en effet qu'il est difficile de renvoyer une pétition au Conseil d'Etat alors qu'aucune audition n'a été faite. Elle ne voit pas, par ailleurs, pourquoi il faudrait classer cette pétition dont la thématique n'est pas fautive. Elle rappelle que la thématique des sectes avait fait l'objet d'une autre pétition de la même personne qui, lors de son audition, avait expliqué qu'il n'était pas question de personnes simples d'esprit. Elle ne pense pas qu'il faille dériver de la problématique des sectes vers celle de la radicalisation.

Un commissaire PLR remarque que la commission a souvent entendu M. Lavergnat qui menait des croisades sur de nombreuses problématiques. Il regrette qu'il n'ait pas été possible de trouver une personne voulant venir s'exprimer devant la commission et il déclare qu'il ne peut pas souscrire à un renvoi au Conseil d'Etat. Il ajoute que son groupe se ralliera au dépôt plutôt qu'à un classement qui constituerait une « gifle d'outre-tombe ».

Le commissaire PS déclare avoir connu M. Lavergnat qui menait un combat spécifique contre la scientologie. M. Lavergnat a été outrancier tout au long de sa vie dans ce combat. Et il remarque que cela n'a rien à voir avec la radicalisation dont il est question dans cette pétition. Cela étant, il déclare retirer sa demande de classement.

Le groupe EAG estime qu'il serait insensé de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat, faute d'une audition. La pétition demande que le canton finance sa brochure, brochure qui lui a semblé peu lisible. Il déclare qu'il faut garder raison et il pense que la commission, si elle avait auditionné M. Lavergnat, ne serait pas entrée en matière sur cette pétition. Il votera donc le dépôt.

Le commissaire PDC déclare avoir connu M. Lavergnat pendant des années. Il pense que le dépôt est la meilleure option.

Un commissaire UDC déclare être en faveur du renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat. Il rappelle que les religions sont des sectes qui ont réussi et il pense que certaines n'auraient pas dû réussir. Il ajoute que tout le monde

connaît les conséquences du salafisme et il pense qu'il serait intéressant d'entendre un rapport du Conseil d'Etat sur la question.

Un autre commissaire PLR pense que le débat sort du cadre de la pétition et il propose au MCG de déposer une question écrite. Il mentionne alors avoir de la peine à voter le renvoi d'une pétition de cette nature au Conseil d'Etat.

Le président passe au vote du renvoi de la P 1984 au Conseil d'Etat :

Pour : 5 (3 MCG, 2 UDC)

Contre : 9 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR)

Le renvoi est refusé.

Le président passe au vote du dépôt de la P 1984 :

Pour : 9 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR)

Contre : 3 (1 MCG, 2 UDC)

Abstentions : 2 (2 MCG)

Le dépôt est accepté.

Suite à ces courts débats, la majorité de la commission vous demande, Mesdames et Messieurs les députés, d'accepter de déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Pétition (1984-A)

demandant le soutien de l'Etat de la campagne de prévention contre la manipulation mentale et la radicalisation lancée depuis avril 2016 par le GPFI

Mesdames et
Messieurs les députés,

A titre liminaire, il sied de rappeler que dans la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève (LRGC) du 13 septembre 1985, entrée en vigueur il y a trente ans, rien ne s'oppose à ce que nos élus soutiennent des initiatives sociales mises en œuvre par des privés.

Rappelons que ce sont des associations privées qui ont fait prendre conscience à nos élus en mars 1994 du danger des dérives sectaires. Dès lors, le GPFI n'a cessé ses enquêtes qu'il leur a transmises.

BUT :

Obtenir impérativement de l'Etat d'accorder **en urgence** le soutien et l'aide que mérite la campagne de prévention lancée par le GPFI (Groupement de protection de la famille et de l'individu) depuis plus de quatre mois par la distribution de feuillets d'information permettant *aux plus vulnérables de découvrir ce qui risque de leur arriver s'ils se font prendre au piège de ces organisations extrémistes* car il en va de la sécurité des personnes, de l'avenir de notre jeunesse, donc de l'ensemble des citoyens, et cela ne saurait dépendre de la décision d'un groupe politique.

LE LAXISME FACE AU DANGER IMMINENT (particulièrement piquant) :

1. L'Etat oublie qu'il est redevable depuis 1994 au GPFI ainsi qu'à d'autres associations privées de cette prise de conscience du danger de ces organisations totalitaires et extrémistes pour notre société fragile, celles-ci excellant dans l'art de la manipulation mentale et de la radicalisation en nous imposant peu à peu depuis quarante ans environ leur propre concept à des fins financières et de pouvoir.

Ces organisations se sont en effet développées depuis les années 1968-70 lorsque les gouvernements ont commis – il faut bien

l'avouer – **la grave erreur d'accorder à tort plus d'importance au développement économique** (entrée dans la consommation de masse, libéralisation des mœurs, etc.) **qu'au lien collectif social** (respect de la famille, de la hiérarchie, de l'ordre, etc., des valeurs nécessaires à une société équilibrée) en supprimant dans nos écoles **les cours d'éducation à la citoyenneté qui ne sont pas une discipline scolaire mais plus le reflet d'une société** pour préparer notre jeunesse à affronter la vie comme rappelé en pages 26 et 27 du feuillet de prévention.

2. Depuis plus de deux ans, une commission du Grand Conseil planche aux frais des contribuables sur une nouvelle loi sur la laïcité de l'Etat qui, selon le dernier rapport P 1890-C en son point 4, permettrait dès sa promulgation d'« *organiser la réalisation de ses objectifs, notamment en matière d'enseignement du religieux dans les établissements scolaires publics, et faire usage des autres dispositions de la loi permettant de prévenir les dérives... !?* »
3. Cela n'est pas sérieux à en juger à la cadence d'avancement des travaux de la commission chargée de cette loi qui *selon le Conseil d'Etat serait indispensable à la maîtrise de ce fléau* qui n'a rien de religieux mais utilise le religieux. En conséquence, deux questions se posent :
 - Quand (*voire dans combien de mois ou d'années et de francs investis en séances de commission d'étude !*) cette loi sera-t-elle promulguée et efficace en cet état d'urgence ?
 - Cinq actes de terrorismes pour le moins s'étant produits chez nos voisins, les derniers les 14 à Nice et 26 juillet dans une église près de Rouen, **allons-nous attendre** que de tels actes se déroulent sur notre territoire dont la presse – sur la base d'enquêtes – affirmait le 24 avril dernier que « **La Suisse et le terrorisme sont plus liés qu'il n'y paraît** » ?
4. Les constats et les exemples de drames connus depuis plus de vingt ans sont suffisants. La mécanique de ces mouvements totalitaires est connue, celle-ci étant suivie par la police qui a mis en place un service de surveillance et d'enquêtes en « sous-marin » pour être efficace.

Le temps des considérations et analyses est donc révolu. Le temps est aujourd'hui venu de proposer en toute urgence des remèdes préventifs par l'information à l'instar de ce que font en toute quiétude

ces organisations totalitaires sur la voie publique et dans « leurs temples ».

5. En constatant cela, le GPFI, qui agit sur le terrain, a une fois de plus devancé nos gouvernants et donne l'exemple en lançant, depuis avril dernier avec ses moyens, une campagne d'information et de prévention par la distribution de ce feuillet remis à chaque député avec la présente, mais pour certains il y a plus de quatre mois. Le GPFI n'a reçu ni accusé de réception ni la moindre réaction et encore moins de remerciements.
6. C'est par une contre-propagande publique que nous parviendrons à freiner voire décourager dans de brefs délais ces recruteurs d'organisations extrémistes et totalitaires. Pour être efficace, cette contre-propagande doit « *inonder la population* ».
7. Déjà sur Genève à titre d'exemple pour le coût d'une subvention annuelle au Centre intercantonal de renseignements sur les croyances soit 187 667 F, ce feuillet serait diffusé une première fois à des jeunes, à des moins jeunes et aux plus vulnérables qui se poseront des questions et prendront conscience des risques encourus s'ils se font prendre au piège !
8. La rédaction de ce feuillet a nécessité des mois de travail et de réflexion. Nous sommes convaincus qu'une telle campagne sera aussi si ce n'est plus efficace et moins onéreuse que la présence de forces de l'ordre dans les lieux publics qui ne fait que rassurer sans résoudre le fond du problème. Il est par conséquent important que chacun prenne le temps de le lire avec la plus grande attention. (NB : Ce feuillet est neutre laissant la possibilité à demande, d'être complété au dos par la mention lors de son impression : « *distribué (ou diffusé) par...* »).

UN SENTIMENT D'INGRATITUDE à l'égard du GPFI :

9. En mars 1994, alors que l'on considérait les adeptes de ces organisations comme des « *illuminés ou de doux dingues* » ne présentant aucun risque pour la société, le GPFI qui en surveillait déjà l'évolution décida de faire prendre conscience à nos autorités « *de ce réel danger qui se développait sournoisement* » en déposant une première pétition dans l'ignorance totale des drames de l'OTS qui allaient survenir en automne 1994 et novembre 1995 qui ont ébranlé l'Europe.

Le GPFI a donc été entendu par la Commission des pétitions dont le travail a abouti à une première prise de conscience. Le président du GPFI qui collaborait déjà avec les Renseignements généraux français avait obtenu lors d'une visite qu'il avait organisée avec le chef de la police genevoise de l'époque, M. Laurent Walpen, qu'ils lui prêtent leur dossier informatique sur les dérives de plus de 150 mouvements répertoriés dans notre région franco-suisse. Ce fut le début d'une collaboration transfrontalière.

10. **En octobre 1996**, le GPFI désireux de renforcer cette prise de conscience par nos autorités prenait le risque – suite au second drame de 1995 – d'organiser à ses frais à Palexpo une conférence-débat sur le « *Harcèlement sectuel à l'aube du 3^e millénaire* » sur le plan régional et transfrontalier qui a réuni quelque 700 personnes venues se renseigner et écouter les débatteurs.

Ce fut un réel succès qui renforça cette prise de conscience mais qui valut au président du GPFI les pires foudres de ces organisations dont il dut assumer seul les frais de procédures pénales dirigées contre lui sur Genève et Vaud.

D'un autre côté, le politique s'empara du sujet et c'est ainsi que fut créé sous l'égide de l'Etat le Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC), une fondation financée rappelons-le par le canton de Genève à hauteur de **187 667 F et par les cantons de Vaud, Valais et Tessin pour 65 000 F par an**, fondation qui risqua de disparaître en janvier 2008.

Bien qu'il fût particulièrement piquant pour le GPFI d'être écarté de la mise sur pied du CIC, fort de sa conscience et de sa détermination, averti, le GPFI se fit un devoir d'intervenir par voie de presse pour le maintien de ce premier pas obtenu dix ans plus tôt.

11. **En novembre 2013**, le GPFI, persistant dans ses enquêtes, constatait que ce phénomène avait été quelque peu « *oublié dans le fond d'un tiroir* » par nos autorités se satisfaisant du CIC qui – de par ses statuts neutres – n'est pas un centre d'accueil et de conseils aux victimes, mais un centre de renseignements sur les différentes croyances sans en fournir le degré de dangerosité.

Le GPFI déposait donc une seconde pétition pour « réveiller » nos autorités face au danger grandissant, une fois encore comme en 1994, dans l'ignorance que des actes terroristes sanglants de l'Islam radicalisé allaient suivre, cette organisation usant des mêmes principes de recrutement et de conditionnement mental que les autres

mais en pire puisqu'il promet « **aux plus crédules** » le paradis au sacrifice de leur vie (réf. p. 12 à 16 du feuillet).

Le GPFI fut donc entendu une seconde fois le 10 janvier 2014 par la Commission des pétitions qui, cette fois-ci, fit un travail plus approfondi sous l'égide de son président M. Spuhler qui présenta son rapport au Grand Conseil lequel de son côté sollicita du Conseil d'Etat qu'il étudie des mesures pour protéger les citoyens et notre société contre ce fléau.

12. Le Conseil d'Etat présenta en novembre 1994 un premier rapport P 1890-B au Grand Conseil qui, le considérant insatisfaisant voire incomplet, le lui retourna en le priant de le revoir. Une fois encore le GPFI fut écarté.

Ce que nos gouvernants n'ont pas oublié mais par contre savent utiliser, c'est le travail et les renseignements que leur a fournis le GPFI depuis vingt-deux ans sans se laisser influencer par de quelconques groupes politiques ou confessionnels auxquels cette commission sur la laïcité et l'Etat semble se heurter dans sa tentative vaine d'élaborer une nouvelle loi sur la laïcité qui ne résoudra rien en l'urgence face à des risques aussi imminents.

En effet comme soulevé aux pages 24 et 25 de ce feuillet qui n'a rien de provocateur, les échanges de tout ordre et les déplacements de personnes à travers le monde, qui n'ont jamais été aussi faciles et rapides, rendent les échanges culturels, linguistiques et les brassages ethniques et culturels tellement omniprésents en ces années 2015 que la défense de la laïcité devient un vrai casse-tête devant l'arrivée de nouvelles religions, philosophies et sectes !

Alors que l'Etat est conscient de ce qu'il doit au GPFI, étonnamment ce dernier n'a eu connaissance que de façon informelle du contenu de ce second rapport P 1890-C par l'ordre du jour publié sur internet dix jours avant le sessions des 22 et 23 avril derniers. Là encore le GPFI a été écarté pour ne pas apparaître !

13. Pour revenir sur ce rapport complété P 1890-C, le GPFI a retenu deux points positifs complémentaires en lisant entre les lignes. Le premier : le Conseil d'Etat a mis sur pied un service de surveillance « *en sous-marin* » de ces organisations extrémistes et totalitaires qu'il ne peut à juste à titre dévoiler publiquement pour être efficace.

Ensuite le second s'agissant de prévention : le Conseil d'Etat envisage au point 4 dudit rapport de redéfinir le contrat de prestations du CIC financé par les cantons pour « *renforcer sa capacité*

d'auditionner des personnes concernées ou des victimes, d'étudier des situations... » alors que tout cela existe en abondance de par les renseignements et enquêtes fournis gracieusement en vingt ans à l'Etat par le GPMI et les institutions ou associations européennes avec lesquelles il collabore sans réclamer la moindre aide financière.

Ce rapport poursuit en déclarant vouloir « ... *renforcer sa capacité (celle du CIC) de production et de diffusion et d'information à titre préventif. A ce propos, 3 nouveaux documents qui répondent exactement à l'attente du Grand Conseil et du public en matière d'information (cf. annexes A, B, C).* »

NB : Sans être critique, ce ne sont pas les six petites pages de texte sur les « recommandations » dans ces documents A, B, C qui inciteront les personnes vulnérables déjà harcelées à se poser les vraies questions.

Mais encore : « *Cette collaboration renforcée englobera les nouvelles prestations qui seront confiées au CIC dès l'entrée en force de la nouvelle loi sur la laïcité de l'Etat* », sans préciser quand !?

14. Le Conseil d'Etat était déjà informé depuis quatre mois que le GPMI avait anticipé en confiant dès mi-janvier à l'auteur F. Lecombat (afin de rester neutre), le soin de rédiger un fascicule (*ou petit guide de 30 pages*) facile à lire par tout citoyen jeune ou adulte, mais également par des personnes ou des parents inquiets du changement soudain d'attitude d'un proche ou d'un enfant auquel ce document sera remis afin qu'il ait une idée de ce qui peut lui arriver s'il venait à se faire prendre au piège de la manipulation ou de la radicalisation.
15. Une fois encore ce fascicule, qui n'a rien coûté aux contribuables, semble déranger pour émaner d'une association privée qui a devancé les groupes politiques qui misent sur cette nouvelle loi sur la laïcité avant de prendre des mesures de prévention drastiques et efficaces en toute urgence !

Le GPMI n'a pas reçu le moindre accusé de réception, réaction ou critique, pas plus que la moindre marque de remerciement de ceux qui ont reçu le 19 mai dix exemplaires du feuillet définitif à se demander s'ils l'ont lu avec l'attention qu'il mérite ou même effleuré.

Par contre des organisations et communautés privées de pays francophones ont, par leurs appels téléphoniques, courriels ou écrits dont celui de la communauté israélite, manifesté leur intérêt à ce feuillet, félicité et encouragé le GPMI pour cette initiative courageuse à laquelle ils souhaitent plein succès puisque totalement neutre.

POUR CONCLURE :

La constatation qui suit n'engage que le signataire de cette pétition, président avec son franc-parler : ses expériences personnelles et son dévouement en ce domaine l'ont amené après trente ans à constater que le social serait devenu au fil des années le privilège de groupes politiques qui tentent de s'approprier les idées du bénévolat pour les faire « *leurs* » par la suite, à l'instar de ceux qui s'approprient sans autre des droits d'auteur.

Les anciennes générations d'élus qu'il a connus l'étaient sur la base du programme qu'ils proposaient dans l'intérêt des citoyens pour améliorer leur quotidien, conscients qu'ils étaient à leur service et non l'inverse. Une fois élus, ils tiraient tous à la même corde en s'inspirant et en respectant les idées du secteur privé qu'ils affichaient ouvertement par respect !

Depuis les années 1968-70, les choses semblent s'être inversées en politique à l'exemple du changement de société : les élus sont choisis et mis en place par des partis avec le devoir de satisfaire avant tout les objectifs et intérêts du parti, ce qui est anti-démocratique. C'est la raison pour laquelle le soussigné a toujours refusé de faire de la politique afin de conserver cette liberté d'expression qui lui a coûté très cher tout en restant debout !

Nos élus doivent prouver que tel ne serait pas le cas et qu'ils respectent les initiatives privées en soutenant la campagne de prévention que lance le GPMI par ce feuillet d'utilité publique neutre et inattaquable sur le fond. Le GPMI qui a financé ce feuillet demande donc à nos gouvernants d'en poursuivre à ses frais l'acquisition et la diffusion auprès des associations de parents, des éducateurs, dans les hôpitaux, les écoles, les collèges, les universités, les maisons de réinsertion et d'arrêts, etc., ce qui ne devrait pas faire un « *trop gros trou* » dans le budget annuel cantonal si vous nous permettez cette remarque !

Mais cette fois-ci en cas de refus d'accéder à ce soutien, le Grand Conseil voudra bien en fournir les justes et réels motifs **par reconnaissance et respect** envers toutes les personnes, associations suisses et européennes mais encore les victimes et leurs familles qui ont soutenu le combat du GPMI depuis 1994 soit depuis vingt-deux ans. Il convient d'affirmer que c'est à juste titre qu'ils ont droit à de telles explications en compensation de toutes les informations fournies gracieusement.

L'absence de justificatifs à un refus serait très mal perçue de leur part, mais tous demeurent convaincus que vous répondrez favorablement à cette demande ou en fournirez les raisons en cas de refus. En leurs noms, le GPMI vous remercie par avance.

N.B. / signature

M. François Lavergnat
Président de l'Association GPMI
(Groupement de protection de la
famille et de l'individu)
91, route de Bossey
CP 5
1256 Troinex

Date de dépôt : 4 septembre 2017

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Pascal Spuhler

Mesdames et
Messieurs les députés,

La pétition 1984 fait partie et fera partie de ces objets parlementaires qui sont « des cas d'école ».

En effet, la demande des (du) pétitionnaires est simple au premier abord : l'aide de l'Etat pour la diffusion d'un fascicule de 30 pages parlant de la radicalisation. Mais cela commence à se « corser » lorsqu'on aborde le sujet : la radicalisation. Puis, l'auteur de la pétition, M. François Lavergnat, un personnage, qui n'a pas sa langue dans sa poche, est connu depuis plus de trente ans pour avoir tenté de remuer le landernau politique, afin d'obtenir un soutien pour son combat contre les sectes et leurs dérives.

C'est en 2014, qu'une première pétition, déposée par M. Lavergnat, a mobilisé notre attention sur les dérives sectaires, pétition que l'on a renvoyée au Conseil d'Etat.

Aujourd'hui cette nouvelle pétition (P 1984), qui a été déposée le 3 août 2016, par l'association GPFI (Groupement de protection de la famille et de l'individu), qui était représentée par son président M. François Lavergnat, décédé depuis, n'a pas pu être traitée.

En effet, au moment de son dépôt, les sujets à examiner étaient abondants et la pétition a dû attendre son tour. Malheureusement, le cycle de la vie a fait son chemin auprès de M. Lavergnat et celui-ci est décédé avant que nous ne puissions l'entendre sur sa pétition. Il est à noter que visiblement, il ne tenait pas vraiment à être entendu, peut-être à cause de la maladie.

Le 14 novembre 2016, la commission s'interroge sur la marche à suivre pour cette pétition et la suite qu'elle désire lui donner et c'est par 11 voix « pour » que la commission souhaite entendre un autre membre de l'association (GPFI).

Le 12 juin 2017, l'on nous informe que l'association est inatteignable et que personne ne souhaite être auditionné ; ainsi, personne n'est en mesure de

retirer la pétition. La commission se trouve devant le dilemme de traiter ladite pétition sans avoir auditionné l'auteur, ou alors de la traiter « sur le siège », ce qu'elle fera, et elle décidera, par 9 voix pour, de la déposer sur le bureau du Grand Conseil.

Et c'est, au fond, cela que je regrette en qualité de rapporteur de minorité, car le sujet exposé dans la pétition est clair, la problématique extrêmement importante et la demande excessivement simple : diffuser le fascicule que M. Lavergnat, alias François Lecombat, a écrit sur le sujet, à savoir comment combattre la manipulation et la radicalisation, comment mieux informer et prévenir.

Nous n'avons eu aucun débat de fond sur le sujet, que je sais difficile, ardu, extrêmement d'actualité et sujet à polémique, mais nous aurions pu au moins interroger le Conseil d'Etat ou l'un de ses représentants sur la demande même de la pétition, c'est-à-dire : que fait le Conseil d'Etat pour informer et prévenir la radicalisation ?

Je resterai réaliste, car il est fort probable que les commissaires ne se seraient pas contentés de cette simple question.

Mais sur le fond, quand on connaît un peu l'histoire de M. Lavergnat, qui s'est battu contre les sectes depuis 1976, plus de 40 ans de combat – un combat justifié, terrible, souvent seul, avec aucune victoire au bout, seul un éternel recommencement... qui aujourd'hui, avec toute son expérience, tire à nouveau la sonnette d'alarme en nous informant : « attention, les méthodes de la radicalisation sont très proches des méthodes utilisées par les sectes ». Son désir aurait été que l'on porte au moins une oreille attentive à son baroud d'honneur contre la manipulation d'innocents.

Pour la justesse de ce combat, en mémoire et en l'honneur de M. Lavergnat, et enfin si par cette décision il y a une infinitésimale chance de combattre la radicalisation, je vous demande, Mesdames et Messieurs les députés, de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Combattre



manipulation et radicalisation :

Mieux informer, prévenir...

par

François LECOMBAT

L'analyse et le combat que j'ai menés toute ma vie contre les dérives de mouvements sectaires, m'autorisent à informer et prévenir.

Ce fut douloureux et épuisant. J'ai raconté tout cela dans un livre « L'AUDACE D'ÊTRE CONTRE », mais aujourd'hui, à 71 ans, je suis secoué, comme tout le monde, par cette radicalisation islamique dans laquelle basculent de jeunes Français, et tout récemment de jeunes Belges, soit une part de la jeunesse de notre vieux continent riche d'histoire et de culture. En écoutant les témoignages des uns et des autres, en lisant la presse, en étudiant des documents rendus publics je frémis, car je reconnais un « processus » identique : celui de la manipulation mentale sectaire et celui de la radicalisation religieuse qui sont très proches et débouchent sur la même annihilation de la liberté individuelle.

Et pour une raison très simple : toute personne est *potentiellement* manipulable.

Il faut être conscient (et rappeler inlassablement) que tout être humain peut-être vulnérable à un moment de sa vie car l'individu 100% bon, fort et armé, capable de faire face à tous les malheurs qu'un Destin peut réserver n'existe pas. Pas plus que l'individu 100% mauvais, faible et incapable n'existe. Ce qui incite à vouloir résister et à vouloir trouver le remède dans l'éducation des plus jeunes et l'information des plus âgés.

Le réflexe humain, pour créer du positif et faire face à toutes situations, c'est de puiser dans ses qualités et ses forces pour y parvenir, mais aussi de faire appel à l'aide et au soutien qu'il trouvera dans son entourage. C'est là que se situe le premier danger : si l'entourage est de qualité, tout est pour le mieux, mais si « l'aide » n'est pas désintéressée le pire est à craindre.

Car les recruteurs des mouvements extrémistes et totalitaires savent parfaitement examiner à la loupe le comportement d'un individu et en déceler les failles, les

aspects qu'ils pourront exploiter, non point pour l'aider et créer du positif, mais dans un but tout différent : l'asservir pour régner sur un royaume (celui du recruteur), un royaume de pleurs et de ruines. Car que peut-il ressortir de positif de l'exploitation systématique des faiblesses de l'être humain à son profit ? Jamais rien de bon comme nous le découvrons à travers ces tétanisant témoignages de « repentis », sans parler des massacres qui viennent d'être perpétrés en France, et en Belgique à l'heure où j'écris ces lignes. Et chacun de s'accorder à dire que si nous n'agissons pas ces dernières tueries... ne seront pas les dernières. Tout simplement parce que les recruteurs ont bien compris que les « réservoirs » de personnes vulnérables sont inépuisables parce que perpétuellement alimentés.

Parmi « ces réservoirs » connus on trouve le chagrin suite à la perte d'un être cher, la séparation lors d'un divorce, la personne qui tente de créer sa propre entreprise cherche des appuis et des conseils ou celle

aisée, désœuvrée, seule à la recherche d'une compagnie, de quelqu'un à qui se confier... mais en plus grave, puisque les recruteurs de mouvements extrémistes guettent une source potentielle de personnes à radicaliser encore plus vulnérable : une jeunesse en perte de repères et de vision d'avenir, issue de familles en difficulté, en souffrance économique ou culturelle, ou les deux. La proie est prête à l'emploi, sans racines solides, en manque d'encadrement, en quête de valeurs que la société ne semble pas vouloir lui apporter, lui proposant juste de se sacrifier au Dieu Conso ... à laquelle elle ne peut accéder ! Sous le couvert d'une pseudo-religion, les recruteurs n'ont donc pas de mal à promettre mieux, voire le paradis. Fut-il à trouver dans le sacrifice de sa vie.

Car, cela va s'en dire, mais je l'écris quand même, la manipulation et la radicalisation ne débouchent que sur des drames et des malheurs, mais jamais sur du BON.

Au cours de ma vie de lutte contre la Scientologie, j'ai été amené à tenir compte (dans le vrai sens du terme) des méfaits des mouvements sectaires. Je pense qu'une pique de rappel de quelques exemples n'est pas inutile.

En 1978, soit il y aura bientôt 40 ans, 914 adeptes du « Temple du peuple » dont la fondateur (Jonestown) se seraient suicidées par empoisonnement collectif. 4 autres (un député de la Chambre des représentants, deux journalistes dont l'un de la CBS et un photographe) sont assassinés sur un aéroport de Guyana (une ancienne colonie britannique). Comment peut-on en arriver là et pourquoi ?

Parmi les adeptes, il y a des marginaux, des gens âgés, de nombreux assistés recevant les secours de l'Aide sociale ; mais aussi des gens aisés, instruits, séduits par la possibilité de réaliser un idéal de fraternité dans une communauté harmonieuse, avec des gens de toutes races.

Quinze ans plus tard (1994 et 1995) l'Europe est secouée par les massacres qui ont lieu au sein de l'Ordre du Temple Solaire. Cette sinistre secte se dévoile au grand jour à travers des meurtres ou des suicides collectifs monstrueux dont le premier à Chery en France et Salvan en Suisse : 53 adeptes se sont suicidés. Suit un second dans la nuit du 15 au 16 novembre 1995 dans le Vercors qui frappa Jean Vuarnet dans sa chair. Cet ancien champion du monde de ski, n'avait pas vu qu'à son insu, cette secte, vraie gangrène, rongait sa famille. Dans la nuit du 15 au 16 décembre 1995 son épouse et son fils périrent par le feu, au milieu de seize autres adeptes et du gourou en personne. En tout treize adultes et trois enfants de 2, 4 et 6 ans ont été immolés par le feu. L'enquête policière a déterminé que 14 personnes avaient été tuées d'une ou deux balles de pistolet après avoir absorbé des sédatifs, puis furent brûlées vives, après avoir été inondées de white spirit ! L'horreur à l'état pur, la barbarie la plus primitive !

À cette époque, je suis déjà moi-même en pleine tourmente : depuis 1976 la scientologie, l'une des organisations sectaires les plus puissantes au monde, a fait main basse sur ma famille, auparavant fratrie unie et de très bonne réputation. Mais cette famille a du bien au soleil et la scientologie convoite ce patrimoine. « L'Église » part en guerre pour se défaire du seul frère ennemi tenace et farouchement opposé à l'irruption de ce mouvement sectaire dans sa famille, moi. La scientologie ira jusqu'à pousser mes frères et sœurs – ceux devenus des adeptes convaincus - à faire une demande de mise sous tutelle de notre propre mère. Celle-ci, dans l'ignorance de leur appartenance à la scientologie, avait cautionné des montants exorbitants à leurs profits. Notre famille se déchire, la cadette de la fratrie, jeune médecin de 26 ans, non-adepte et éloignée de sa famille, se laisse entraîner malgré elle dans la procédure. Puis, prenant conscience qu'elle a été trompée, mise devant le fait accompli et qu'elle s'associe à une mise sous tutelle et en interdiction c'est-

à-dire la suppression des droits civiques de sa maman à 66 ans qui n'a aucune raison d'être, elle décide de mettre fin à ses jours. Ce qui devait être une « simple escroquerie » a tourné au drame et c'est « l'éthique » de la scientologie qui est éclaboussée de sang. Oui et non. Car le mouvement sectaire, dans son journal interne « Éthique et Liberté » ne parle à ses adeptes que de ses victoires, mais jamais de ses échecs. De celui-là il ne sera jamais question. Et je suis devenu l'ennemi juré qui reste à abattre. Cela va durer 30 ans.

Lors de la sortie de mon livre contre l'église de scientologie en avril 2014, dans la foulée la justice française la condamnait de façon historique pour « escroquerie en bande organisée ». La justice a clairement établi que la secte profitait de la vulnérabilité d'anciens adeptes pour leur soutirer de fortes sommes d'argent. La perversité des méthodes employées, comme les tests de personnalité, les cures de

purification, les pressions psychologiques... a été clairement démontrée.

Mais la scientologie veut montrer sa puissance. En avril 2015, en Suisse, à Bâle à la frontière avec l'Allemagne et la France qui tentent de l'interdire, l'église ouvre son « plus grand temple en Suisse ». Elle affichera avec un cynisme inouï dans les médias pouvoir y accueillir plus de 120 personnes par semaine soit 6.000 personnes par année ! En fait à mots couverts le mouvement explique pouvoir ainsi enchaîner ces personnes à sa cause, qu'elle transformera par des lavages de cerveau en zombies, prêts à dire et à faire n'importe quoi pour satisfaire les ambitions de l'église qui ne sont autres que l'argent et la prise de pouvoir sur notre société !

S'il fallait un témoin supplémentaire, le voici : Jenna Miscavige, la nièce du successeur de L. Ron Hubbard fondateur de « l'Église de scientologie » dans les années 1955-60 (qui s'était sans doute inspiré de l'exemple du « Temple du Peuple » cité plus haut), née dans cette

organisation, y décrit dans son livre intitulé « Rescapée de la Scientologie » (Editions Kero) par le menu (une fois sortie du piège) ce que j'ai pu constater à travers des lectures (souvent interdites aux non-membres). On y retrouve les bourrages de crâne et la rétention d'informations et des libertés individuelles. Les filtres draconiens des relations personnelles et des courriers. Les interrogatoires de vérité sous le contrôle d'un pseudo-détecteur de mensonges. L'existence de camps de redressement, les punitions morales (harcèlement psychologique, chantage affectif...) et physiques.

En « mini » on retrouve le système de marche stalinien. Et des déviances d'une fourberie avilissante comme celle-ci, par exemple : « pour progresser dans la hiérarchie de « l'Église », il faut franchir des caps et monter des échelons. Seulement, le seul mérite personnel ne suffit pas, il faut payer cher, très cher, quitte à faire appel à de petits crédits, à soutirer

des emprunts à ses proches, etc. Et une fois endetté, voire surendetté que fait l'adepte ?

Dernier exemple, l'islam radicalisé dont les rouages sont « cousins » germains de ceux appliqués par les recruteurs de la manipulation et de la radicalisation mais en plus grave car hélas nos administrations spécialisées dans la défense du citoyen ont moins l'habitude de les appréhender. Se battre pendant les 50 ans de la guerre froide, on s'y est fait, et les autorités compétentes ont su apprendre à identifier les acteurs et leurs méthodes. Mais voilà que nous sommes tous (simples citoyens et acteurs de la sécurité) confrontés à une autre forme de guerre : la terreur brutale, fugace et irrationnelle. L'attentat terroriste moderne est un acte qui cherche à imposer une « réforme », féroce, en provoquant la peur ou l'intimidation au sein d'une communauté déterminée. C'est donc un geste d'attaque, qui vise davantage un état de fait qu'un personnage qui n'en est que le symbole.

Les terroristes sont convaincus - ou plutôt on les a convaincus - du caractère légitime de leurs revendications. Le candidat au suicide va secouer l'opinion publique occidentale - entre autres - et donc des millions d'individus vont apprendre à connaître le héro-martyr. On le considère souvent comme un barbare, un fanatique religieux sans véritable cause politique, mais est-ce vraiment réel ? Pour quelle(s) raison(s) profonde(s) acceptent-ils de perdre la vie ? Est-ce vraiment un acte fanatique ? Veulent-ils suivre les impératifs de l'Islam radical ?

Tous les témoins privilégiés le confirment : les martyrs déterminés ont un potentiel d'agressivité et de destruction hautement supérieur. Ce sont des individus particulièrement dangereux et ils sont initiés, formés, « dressés » en fonction de cette acceptation d'une mort volontaire et violente. Ces jeunes gens ont une indéniable capacité au sacrifice : le salut est atteint par

le sacrifice mais quel sacrifice même si la mort devient ainsi le lieu de la réalisation de soi ?

À force de manipulation, la raison et l'esprit critique du fanatique sont renversés par l'obsession du désir de domination qui l'amène à n'accepter aucun obstacle : ni les lois de la nature, ni les droits de la vérité ou de la justice.

En conclusion après analyse, il ne fait aucun doute que toutes les formes de fanatisme et de radicalisation présentent les mêmes caractéristiques nocives et mortifères en s'opposant de façon doctrinaire et violente aux valeurs qui sont celles auxquelles nous sommes tous très attachés : le respect, l'amour de l'autre, la liberté de pensées et de croyance... entre autres. Toutes ces organisations totalitaires et extrémistes adoptent le même concept d'endoctrinement :

- la manipulation mentale, soit la relation d'autorité : une hiérarchie qui s'affiche,
- des règles intransigeantes,
- une doctrine déstabilisant l'individu au point que celui-ci en arrive à ne plus savoir quelles pensées sont bonnes ou mauvaises,
- La peur, les menaces, punitions et accusations,
- le renforcement de l'adhésion au groupe,
- la pression d'un groupe chaleureux : on crée un pseudo-esprit de famille et d'appartenance à une élite,
- l'annonce de dangers imminents : cela renforce l'adhésion au groupe qui se pose en protecteur, voire en sauveur,
- l'atteinte à la vie personnelle : on pousse à l'aveu des faiblesses, sentiments intimes et doutes que l'on pourra utiliser ultérieurement contre la personne,
- la perte du sens critique personnel,

- la rupture avec le monde extérieur en persuadant la personne que le groupe détient la seule vérité possible,
- l'isolement soit la perte de contact avec le réel.

Tout est fait pour que l'individu ait de plus en plus de difficulté et de mal à quitter le groupe puisqu'il a déjà fait la douloureuse expérience de se couper de sa vraie famille, de rompre avec les siens.

À ce point de réflexion il n'est peut-être pas inutile de rappeler la différence entre science et croyance... et d'évoquer le rôle et l'apport des religions monothéistes reconnues.

Il sied tout d'abord de bien distinguer la différence entre science et croyance : trop souvent les organisations extrémistes et totalitaires sèment volontairement la confusion en faisant l'amalgame des deux pour satisfaire la doctrine qu'elles enseignent à leurs adeptes à force de

manipulation et de lavage de cerveau. En fait elles mélangent le rôle du scientifique qui décrit et répond au *comment* de l'existant après analyse, et du croyant qui l'attribue à un Être suprême et répond au *pourquoi*.

Le croyant ne possède donc pas la moindre preuve palpable pour prouver qu'il a raison de croire, pas plus que le scientifique n'en possède pour lui prouver qu'il a tort de croire. Partant, la croyance en une religion est une liberté, un choix de mode de vie ou une philosophie (voir les religions de l'Inde de la Chine ou du Japon) qu'il est impossible d'imposer à qui que ce soit et est encore moins une prison dont on ne peut sortir librement.

Et c'est en faisant l'amalgame du pourquoi et du comment que ces organisations totalitaires, en trompant leurs adeptes, parviennent à les emprisonner dans la doctrine qu'elles veulent imposer dans nos sociétés occidentales actuelles fragiles, où trop souvent par négligence ou par laxisme, les repères, les balises et le

respect des personnes et de la hiérarchie sont passés à la trappe alors qu'ils sont la base d'une société équilibrée.

De ce fait chaque individu venant au monde de parents athées, juifs, chrétiens (*catholiques, protestants, anglicans, orthodoxes, etc.*) ou musulmans, nulle personne ne saurait s'octroyer le droit de lui reprocher cette origine dans la mesure où il respecte les règles élémentaires de la société qui s'appliquent également à toute confession.

Cela précisé, il sied de rappeler que les trois religions monothéistes (*le judaïsme, le christianisme et l'islam*) très largement majoritaires en Europe, croient en un Être suprême, un Dieu créateur et conservateur de l'univers. Tout le monde a une culture religieuse... mais connaissons-nous les grands principes de la religion de la famille voisine ?

À grands traits, jè rappelle que le judaïsme se base sur la Torah dictée selon la tradition au Père des prophètes, Moïse, par le Dieu Un et Unique qui a créé le monde et a fait sortir les enfants d'Israël fils d'Abraham, de la terre d'Égypte. Le judaïsme désigne la tradition de la culture religieuse des juifs, c'est à dire des descendants des Hébreux israélites de Judée. Le judaïsme comporte des éléments religieux, mais ne s'y limite pas, contenant, outre son code de conduite (les 10 commandements), une législation, des rites et des coutumes non spécifiquement religieuses (...) Le Judaïsme est l'une des plus anciennes traditions religieuses encore pratiquées de nos jours. Les valeurs et l'histoire du peuple juif sont à la source de la fondation d'autres religions abrahamiques, comme le christianisme, l'islam et le bahaïsme.

Le christianisme arrive donc après dans l'histoire de l'humanité. Les premiers chrétiens apparaissent en Palestine où ils vivent au 1er siècle. C'est alors une

province romaine, peuplée majoritairement de Juifs. Ces premiers chrétiens suivent le Christ (Jésus) et plus tard ses disciples comme Paul de Tarse. Les fondements de cette nouvelle religion sont principalement le message de Jésus qui est rapporté dans des textes religieux qui ont été écrits des années après sa mort et constituent le Nouveau Testament. Jésus est mort vers l'an 30, crucifié par les Romains. Les Évangiles racontent les grandes étapes de sa vie et délivrent un message fondé sur l'amour et le respect du prochain - **ce que les mouvements totalitaires n'enseignent surtout pas !!** - et la vie éternelle après la mort. Les principales pratiques sont le baptême, un rite de purification par l'eau et par lequel on devient chrétien, mais encore la communion consistant en un partage symbolique du pain et du vin en souvenir du dernier repas du Christ avec ses disciples appelé « la Cène ». On le sait, du premier au IV^{ème} siècle, les empereurs romains et la population de l'Empire sont hostiles aux chrétiens car ils refusent de rendre le culte impérial. Ils sont alors

persécutés avec violence en raison de leurs croyances. À la fin du IVème siècle, l'empereur Théodose interdit le culte païen et le christianisme devient religion officielle de l'Empire. Il s'en suit que l'Église chrétienne se structure, s'organise et prend une importance considérable en Europe : chaque communauté est dirigée par un évêque, assisté de prêtres étant entendu qu'avec une majuscule, Église signifie l'ensemble des chrétiens et avec une minuscule, le lieu de culte.

L'Islam, aujourd'hui tant mis en cause, est donc la troisième religion monothéiste (et dernière à ce jour) à voir le jour sur le Vieux Continent. La civilisation arabo-musulmane affirme la puissance arabe et diffuse une nouvelle religion : l'Islam. Comme pour ses deux cadettes le Judaïsme et le Christianisme, cette religion englobe un ensemble de croyances et de pratiques et définit la religion musulmane et le musulman comme croyant de l'islam. Les textes musulmans sur les débuts de l'islam et sur les croyances de cette religion prônent

le contact de ces peuples alimentant et modifiant les textes musulmans qui s'élaborent progressivement au même moment. Ceux-ci sont élaborés jusqu'au Xème siècle et constituent la tradition : le Coran, texte sacré, considéré comme la parole divine transmise à Mahomet vers l'an 571. Marchand caravanier, il entend la voix de l'ange Gabriel qui lui révèle la parole de Dieu et désigne Mahomet comme son messager qui prêche alors la religion monothéiste de l'islam dont les écrits religieux indiquent aux fidèles les pratiques de la religion musulmane à savoir :

- professer sa foi en Allah mot arabe signifiant Dieu,
- faire la prière cinq fois par jour,
- pratiquer l'aumône,
- observer le jeûne du ramadan,
- accomplir le pèlerinage à la Mecque.

Mahomet devient le modèle à suivre jusque dans la vie quotidienne et soude la communauté des musulmans. La civilisation musulmane se développe surtout dans les villes comme Damas où on y trouve la Grande Mosquée où on se rend pour la prière du vendredi, les souks où les commerçants et artisans enrichissent la ville et le palais du calife, des artistes qui ornent les palais et les mosquées et les savants qui étudient dans les bibliothèques.

Mais nulle part nous ne trouvons de paroles qui pousseraient à un islam radicalisé, comme il est prôné depuis plusieurs années, encourageant terrorisme et actes suicidaires en Occident. Sans compter que nous assistons de plus en plus souvent à la destruction absurde de la part de ces barbares des plus beaux symboles de la civilisation arabo-musulmane... sur leurs propres territoires.

Une raison supplémentaire de ne pas céder à la tentation de l'amalgame entre l'islam religion monothéiste et islam radical.

Enfin n'oublions pas qu'une société où la liberté de pensée et de culte est la règle permet aussi l'athéisme. L'athée, rappelons-le, nie l'existence d'un dieu.

LES REMÈDES EXISTENT !

Nous sommes beaucoup à partager ces idées : pour lutter contre les sectarismes de tous bords, il faut faire de la prévention, immédiatement, grâce à une solide contre-information et via la réintroduction de cours d'éducation civique dès l'école primaire.

Rappelons encore combien aujourd'hui la mondialisation est un état de fait et combien les échanges de tout ordre et les déplacements de

personnes n'ont jamais été aussi faciles et rapides. Le tourisme, les échanges culturels, linguistiques et les brassages ethniques et culturels, sont tellement omniprésents en ces années 2015, que la défense de la laïcité devient un vrai casse-tête devant l'arrivée de nouvelles religions, philosophies ou sectes... aux frontières de plus en plus floues. Et puis il y a les nouvelles technologies, c'est-à-dire internet, nouveau veau d'or des jeunes générations et qui semble être le plus habile des prosélytes face à tous ceux qui n'ont pas la solidité intellectuelle, affective, ou matérielle souhaitable pour ne pas se laisser abuser. Les « bons pensants » réclament de nouvelles lois pour lutter contre ces envahisseurs. Mais il y a fort à parier que les « lois » sont inadaptées dans ce contexte et ne changeront pas grand-chose. Voilà pourquoi une information de qualité et de prévention à destination des adultes, et une instruction civique scolaire à destination des plus jeunes me semblent une solution plus adéquate.

- Petit rappel : les cours d'éducation civique ou de l'éducation à la citoyenneté, pour prendre une acceptation plus large admise en Europe, reflètent évidemment plus l'état d'une société qu'une discipline scolaire.

- L'éducation civique n'est justement pas une discipline, c'est surtout l'enseignement des valeurs, du respect de la hiérarchie, de principes, de savoirs, de pratiques, estimés indispensables à un moment donné pour préparer les jeunes à participer le mieux possible à la vie démocratique en assumant et en exerçant leurs droits et leurs devoirs citoyens.

- Aujourd'hui, face au déficit de participation démocratique constaté à chaque élection ou consultation auprès de la jeunesse des pays d'Europe, les formes d'éducation à la citoyenneté font l'objet d'interrogation à en juger par le développement croissant

d'organisations totalitaires et extrémistes, qui souvent nous viennent « d'ailleurs » et abusent des carences de notre société pour imposer leur propre vision du monde à des fins de pouvoir financier et sur notre société alors que notre jeunesse n'est pas armée pour les affronter ou les contrer.

Sur ce point de vue, les historiens de l'éducation ont souvent mis en évidence que l'enseignement de la morale quotidienne ne différait guère dans le passé, entre les écoles publiques et les écoles privées. Il convient cependant de rappeler que cette institution morale et civique ne concernait pas tous les élèves. Ceux qui étaient destinés à l'enseignement secondaire fréquentaient au primaire les petites classes où l'apprentissage des « humanités » tenait lieu d'éducation civique. Le terme « d'instruction civique » fut alors remplacé par une « action morale » enseignée une heure par semaine aussi bien dans les écoles primaires, les cycles d'orientation que dans les collèges.

Tout cela a été fortement ébranlé dans les années 60-70 par des changements considérables de notre société (l'entrée dans la consommation de masse, la libéralisation des mœurs, etc.) et a contribué à diminuer l'importance du lien collectif au profit de dimensions sociales et économiques.

Avec la crise de mai 1968 l'instruction civique et morale s'est retrouvée soudain victime d'une double méfiance : celle du corps enseignant qui y vit un effet de « l'idéologie dominante » d'un côté et de l'autre celle des gouvernements, soucieux avant tout de modernisation économique et sociale, ce qui a eu pour résultat dans les écoles primaires la disparition progressive dès 1969 de la notion d'éducation civique comme discipline autonome, pour se fondre dans des activités d'éveil dont s'inspire la scientologie.

Curieusement, on peut noter que c'est précisément à cette période que se sont infiltrées, peu à peu, ces

organisations extrémistes et totalitaires. Il me semble qu'il y a là matière à réflexion...

En conclusion, s'il est certain que l'application des mesures existantes et l'augmentation de la sécurité par la présence de policiers et de l'armée dans les lieux publics rassurent les citoyens, ce ne sont pas de nouvelles lois et interdictions qui permettront de lutter contre la manipulation mentale et la radicalisation qui font de l'individu un zombi prêt à exécuter l'ordre le plus contre nature qui soit : détruire notre société ou son prochain.

C'est plutôt - à l'exemple de ce que font ces organisations dans la rue ou « leurs temples » - par *l'information* au grand public et via des cours d'instruction civique dans nos écoles que nous parviendrons à protéger, à défendre les valeurs cultuelles et culturelles qui sont les nôtres et à

décourager ces organisations extrémistes et totalitaires qui veulent imposer les leurs.

Mobilisons-nous donc de part et d'autre dans ce sens en nous remémorant cette déclaration d'un grand homme d'État français : *« si une communauté n'est pas acceptée, c'est parce qu'elle ne donne pas de bons produits, sinon elle est admise sans problème. Si elle se plaint de racisme à son égard, c'est parce qu'elle est porteuse de désordre, par contre quand elle ne fournit que du bien, tout le monde lui ouvre sa porte ! »*

Avril 2016

Toute reproduction même partielle interdite sans autorisation. Il est disponible auprès GPM Case postale 5 - CH 1256 TROINEX et auprès de toute organisation ou association de défense de la famille et de l'individu soutenant cette campagne d'information et de prévention. Egalement dans les maisons de la presse : TTC 1,50 CHF - 1,30 €.